

## 2.3. Protections réglementaires

### 2.3.1. Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

L'arrêté préfectoral de protection de biotope\* est un outil réglementaire en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Il poursuit deux objectifs :

- la préservation des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie (reproduction, alimentation, repos et survie) des espèces protégées inscrites sur la liste prévue à l'article R.411-1 du code de l'environnement. (Article R 411-15 du code de l'environnement) ;
- la protection des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique. (Article R.411-17 du code de l'environnement).

Afin de préserver les habitats, l'arrêté édicte des mesures spécifiques qui s'appliquent au biotope lui-même et non aux espèces. Il peut également interdire certaines activités ou pratiques pour maintenir l'équilibre biologique du milieu.

La zone d'étude du raccordement à terre est concernée par :

- **13 Arrêtés préfectoraux de protection de biotope :**

- Anciennes forges d'Inzinzac-Lochrist (identifiant INPN FR3800956) ;
- Basilique de Sainte-Anne d'Auray (identifiant INPN FR3800928) ;
- Bois et galerie souterraine de Kerio (identifiant INPN FR3800760) ;
- Combles et clocher de l'église de Saint Nolff (identifiant INPN FR3800306) ;
- Combles et clocher de Notre-Dame de L'Assomption (identifiant INPN FR3800758) ;
- Fond de la petite mer de Gâvres (identifiant INPN FR3800993) ;
- Galerie souterraine de Bel-Air (identifiant INPN FR3800759) ;
- Îlot de Iniz Er Mour (identifiant INPN FR3800302) ;
- Îlot de Logoden (identifiant INPN FR3800301) ;
- Îlots du Golfe du Morbihan et abords (identifiant INPN FR3800303) ;
- Les Quatre chemins (identifiant INPN FR3800304) ;
- Parc à asphodèles de la Lande (identifiant INPN FR3800725) ;
- Souterrains et bunkers de la colline de Soye (identifiant INPN FR3800990).

### 2.3.2. Réserves naturelles

Les réserves naturelles nationales et régionales sont des zonages de protection forte.

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France.

Les réserves naturelles régionales présentent les mêmes caractéristiques que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont classées par le Conseil régional pour une durée limitée (renouvelable) et que certaines activités ne peuvent pas être réglementées (la chasse, la pêche, l'extraction de matériaux).

La zone d'étude comprend :

- **1 réserve naturelle nationale,**
  - François le Bail (Île de Groix) (identifiant INPN FR3600063) ;
- **1 réserve naturelle régionale,**
  - Étangs du petit et du grand Loch (identifiant INPN FR9300004).

\* Un biotope est un milieu, défini par des caractéristiques physiques et chimiques déterminées relativement uniformes, qui héberge un ensemble de formes de vie composant la biocénose : flore, faune, fonge (champignons), et des populations de micro-organismes.

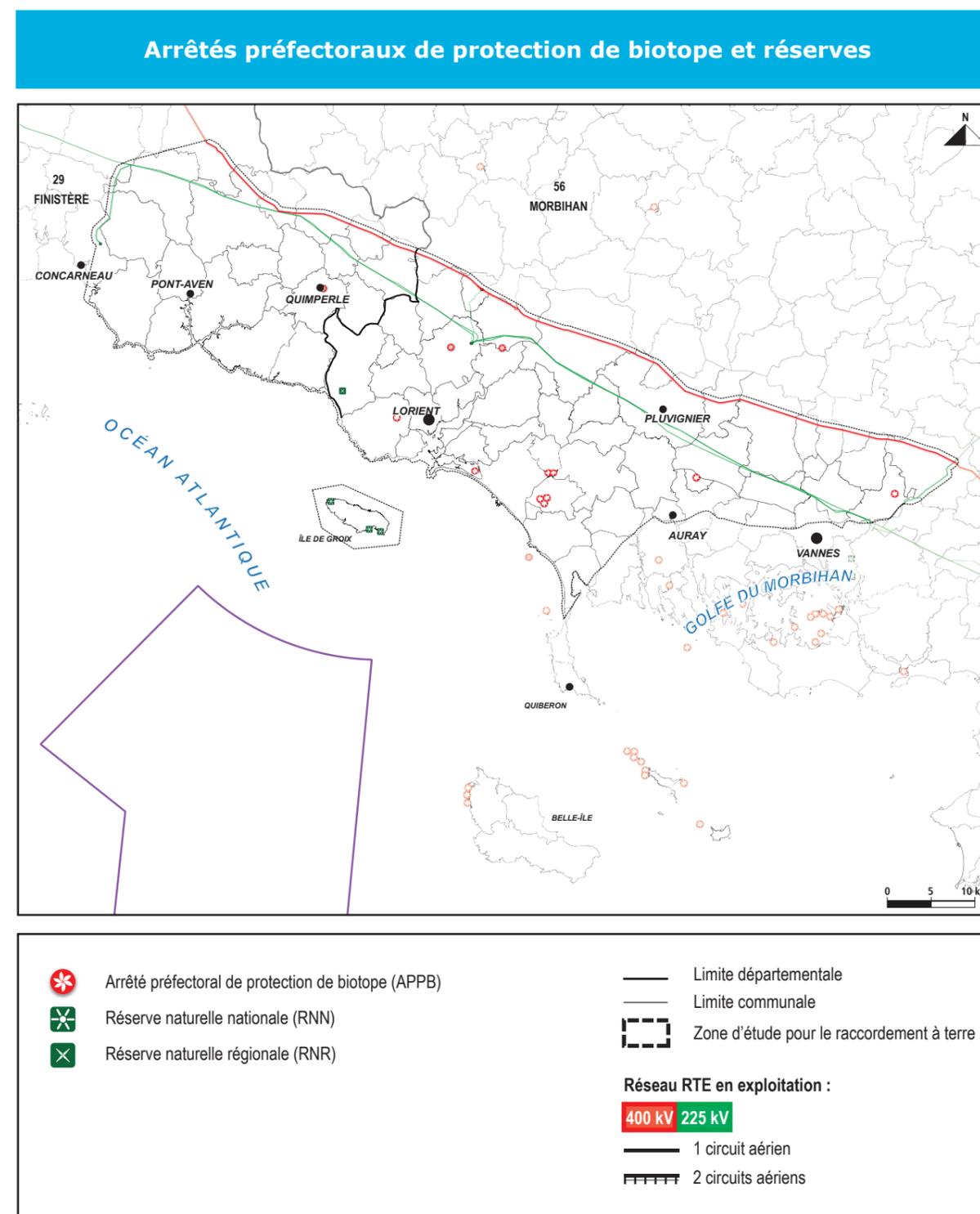


Figure 106 : Carte des arrêtés préfectoraux de protection de biotope et des réserves



La zone d'étude du raccordement à terre ne comprend :

- **aucune réserve de chasse et de faune sauvage,**  
Une réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) est une zone de quiétude pour les animaux. La pratique de la chasse y est interdite ainsi que toute autre activité susceptible de déranger la faune sauvage. Ces espaces protégés recouvrent une grande diversité de milieux et abritent une faune très variée.  
Ces réserves ont trois rôles majeurs :
  - . Participer à la préservation de la biodiversité ;
  - . Conduire des études et recherches sur la faune et ses habitats ;
  - . Valoriser les travaux auprès des professionnels et du grand public.
- **aucune réserve biologique,**  
Le statut de réserve biologique est un outil de protection propre aux forêts publiques (propriété de l'État, d'un département ou d'une commune) visant à protéger leur patrimoine naturel remarquable (sauvegarde des milieux, de la faune, de la flore ou de toute autre ressource naturelle).
- **aucune réserve de biosphère,**  
Une réserve de biosphère est une zone comprenant des écosystèmes terrestres, marins et côtiers. Ce statut est reconnu au plan international.
- **aucune réserve intégrale de parc national,**  
Une réserve intégrale de parc national fait partie des espaces naturels protégés (ENP), qui sont des zones désignées ou gérées dans un cadre international, communautaire, national ou local, en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation du patrimoine naturel. Elle peut être instituée dans le cœur d'un parc national afin d'assurer, dans un but scientifique, une protection plus grande de certains éléments de la faune et de la flore.  
Les réserves intégrales de parc national sont établies en tenant compte de l'occupation humaine et de ses caractéristiques. Elles ne sont pas instaurées par le même texte que le parc national (décret distinct).

## 2.4. Protections par maîtrise foncière

### 2.4.1. Espaces naturels sensibles (ENS)

Les espaces naturels sensibles désignent des sites naturels présentant une richesse écologique potentiellement menacée par la pression urbaine ou les activités humaines. Ces sites sont recensés et valorisés par les départements.

Dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, les départements ont la possibilité d'instaurer un droit de préemption spécifique aux espaces naturels sensibles. Il doit leur permettre d'acquérir des terrains en vue de les protéger, les aménager et de les ouvrir au public.

Sont recensés sur la zone d'étude du raccordement à terre :

- **128 ENS :**
  - 115 dans le Morbihan ;
  - 13 dans le Finistère.
- **84 zones de préemption au titre des ENS :**
  - 29 dans le Morbihan ;
  - 55 dans le Finistère.

Ces ENS et zones de préemption au titre des ENS sont représentées dans la carte ci-contre.

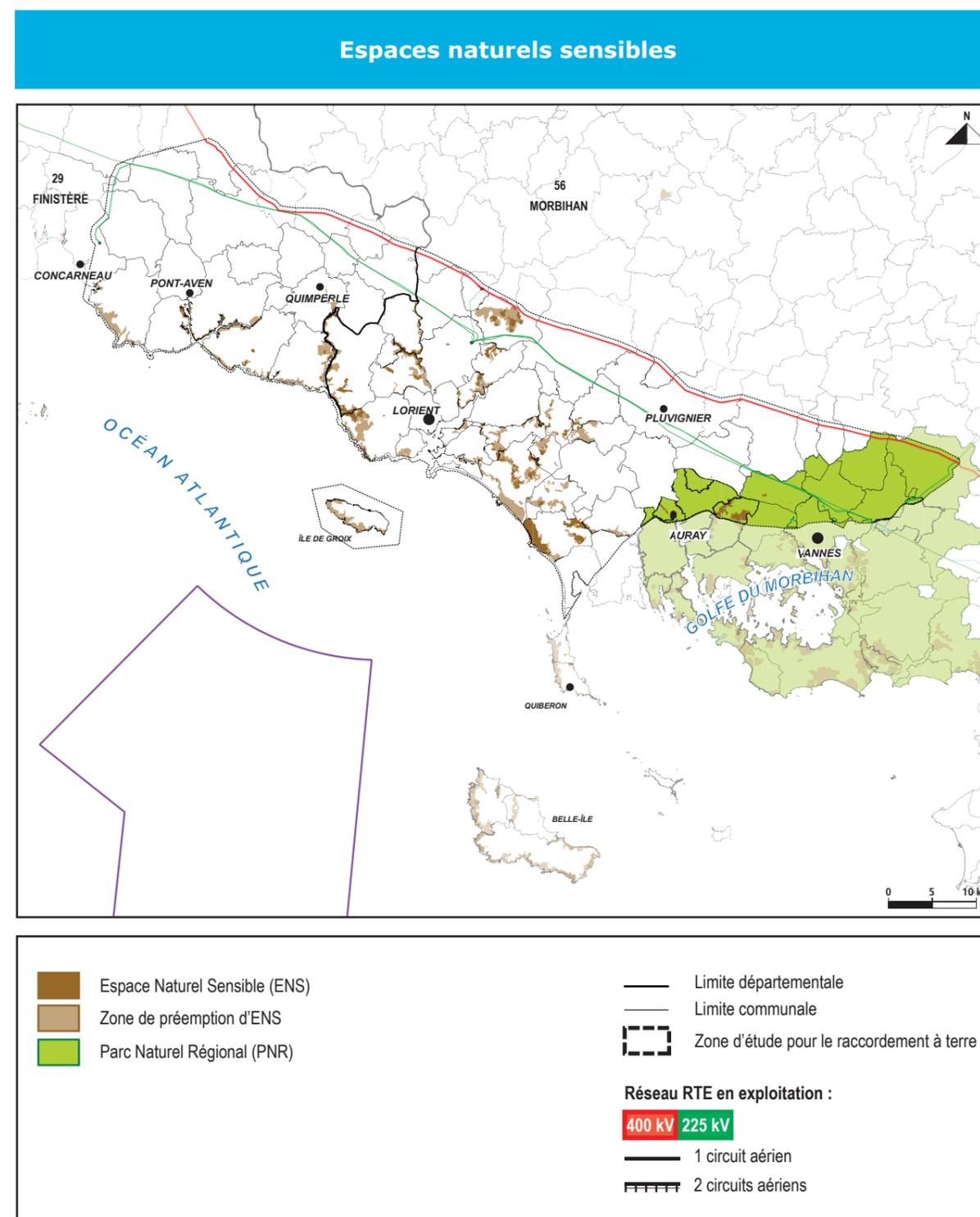


Figure 107 : Carte des espaces naturels sensibles



## 2.4.2. Sites du Conservatoire du littoral

Le conservatoire du littoral est un établissement public administratif de l'État chargé de conduire, « après avis des conseils municipaux, et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique ».

Il achète les terrains situés en bord de mer et de lacs, dont les contours sont définis avec les élus locaux et les services de l'État. Le Conservatoire dispose de cinq modes d'acquisition : l'acquisition à l'amiable qu'il privilégie, la préemption, l'expropriation, les dons et legs, la dation en paiement.

Le Conservatoire est propriétaire des sites qu'il acquiert mais il les confie ensuite en gestion aux régions, départements, communes et communautés de communes, syndicats mixtes ou associations. Une fois les sites acquis, le Conservatoire du littoral et ses partenaires territoriaux construisent un projet viable et durable pour le site et installent une gouvernance (comité de gestion), une surveillance (gardes du littoral) et aménagent si nécessaire (sentiers, restaurations...).

### • 22 sites du Conservatoire du littoral :

- Anse de Kerguelen (identifiant INPN FR1100205);
- Côte Sauvage (identifiant INPN FR1100204);
- Côte Sauvage de Groix (identifiant INPN FR1100634);
- Dunes de Donnant (identifiant INPN FR1100194);
- Dunes du Mat Fenoux (identifiant INPN FR1100260);
- Dunes et Étangs de Kerouiny (identifiant INPN FR1100201);
- Forêt de Saint-Maurice (identifiant INPN FR1100199);
- Kerdruc (identifiant INPN FR1100709);
- Landes de Malachappe à Kerfany (identifiant INPN FR1100229);
- Landes et Marais de la Presqu'Île (identifiant INPN FR1100894);
- Littoral Lorientais (identifiant INPN FR1100683);
- Petite Mer De Gavres (identifiant INPN FR1100899);
- Pointe des Poulains (identifiant INPN FR1100495);
- Pointe du Conguel (identifiant INPN FR1100895);
- Pointe du Pouldon (identifiant INPN FR1100257);
- Presqu'Île de Merrien (identifiant INPN FR1100206);
- Raguenees (identifiant INPN FR1100555);
- Ria d'Étel (identifiant INPN FR1100968);
- Rives de La Laita (identifiant INPN FR1100896);
- Rives du Belon (identifiant INPN FR1100200);
- Rives du Blavet (identifiant INPN FR1100775);
- Ster Vras - Apothicairerie (identifiant INPN FR1100195).

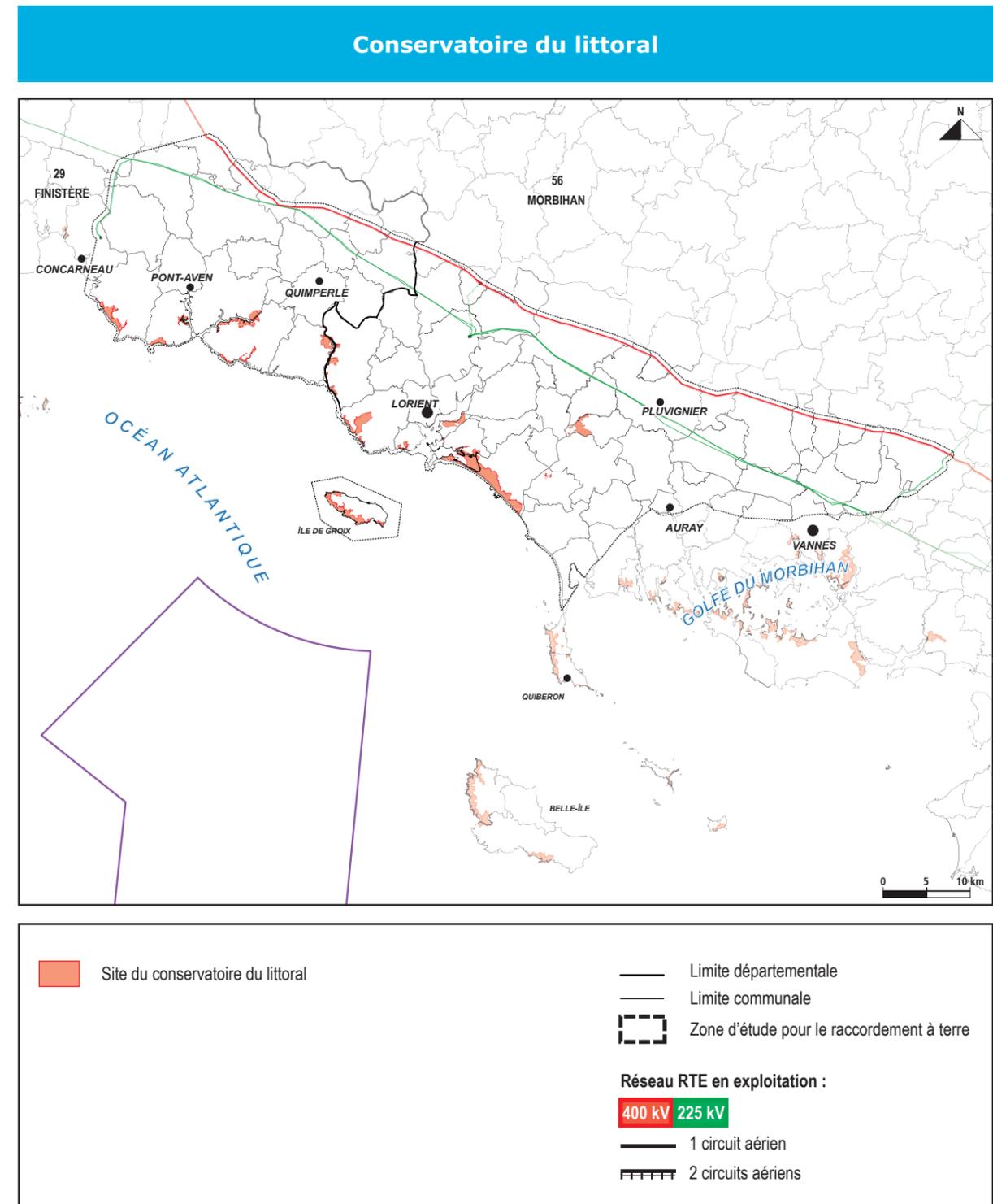


Figure 108 : Carte des sites du Conservatoire du littoral

## 2.5. Continuités écologiques

Le **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Bretagne** est un document-cadre adopté par arrêté du préfet de la région le 2 novembre 2015. Il est l'outil phare de mise en œuvre de la politique "trame verte et bleue". Cette dernière apporte une réponse à l'érosion de la biodiversité :

- Elle prend en compte les besoins de déplacement des espèces animales et végétales pour s'alimenter, se reproduire, se reposer, etc.
- Elle s'intéresse à la biodiversité remarquable mais aussi ordinaire, présente dans notre environnement quotidien.
- Elle favorise le bon fonctionnement des écosystèmes et la qualité des services rendus à l'Homme.
- Elle vise une meilleure intégration de la biodiversité dans les activités humaines et constitue un outil d'aménagement des territoires, dépassant la logique de protection d'espaces naturels.

Ces principes ont guidé l'élaboration du SRCE de Bretagne, qui contient une cartographie des continuités écologiques d'échelle régionale, et un plan d'actions visant leur préservation ou leur restauration. L'originalité du SRCE de Bretagne tient aussi à l'identification de "grands ensembles de perméabilité", qui permettent de caractériser et de responsabiliser l'ensemble des territoires locaux vis-à-vis de la biodiversité régionale.

La trame bleue est constituée par le réseau hydrographique très ramifié. Les boisements et les haies forment la trame verte. Avec un taux de boisement moyen de 13 %, la Bretagne est peu forestière au regard du taux de boisement moyen du territoire français de 29,2 %. L'essentiel de la surface régionale (près des trois quarts) est consacré à l'agriculture, néanmoins l'arbre n'est pas pour autant absent avec un maillage bocager s'étendant de façon plus ou moins dense sur l'ensemble de l'espace agricole. Au niveau de la zone d'étude, les boisements sont souvent très morcelés, de petites superficies. La gestion est privée à plus 95 %. La forêt publique très minoritaire couvre principalement des forêts domaniales, dont la Forêt de Carnoët sur les rives de la Laïta (également appelée forêt de Toulfoën) qui s'étend sur 750 ha (ancienne forêt royale).

Plusieurs zones de la zone d'étude du raccordement à terre sont localisées dans des continuités écologiques à enjeux du SRCE.

Les **réservoirs de biodiversité** maillent une grande partie de la zone d'étude.

**4 corridors linéaires de biodiversité** se situent également sur le territoire d'étude. L'un d'entre eux, est considéré comme une forte connexion des milieux naturels ; la connexion Littoral Sud du Finistère / Haut bassin-versant de l'Issole, symbolisée par une flèche pleine, à l'ouest de la zone d'étude.

Parmi les 7 "grands ensembles de perméabilité" qui concernent la zone d'étude :

- 3 présentent un niveau élevé de connexion des milieux naturels :
  - du littoral de l'Aven à l'Odet ;
  - les Landes de Lanvaux, de Camors à la Vilaine ;
  - des crêtes de Saint-Nolff à l'estuaire de la Vilaine ;
- 2 présentent un niveau très élevé de connexion des milieux naturels :
  - de l'Issole au Blavet (dont le périmètre correspond à une partie de l'un des deux corridors territoires de biodiversité du SRCE) ;
  - les îles bretonnes.

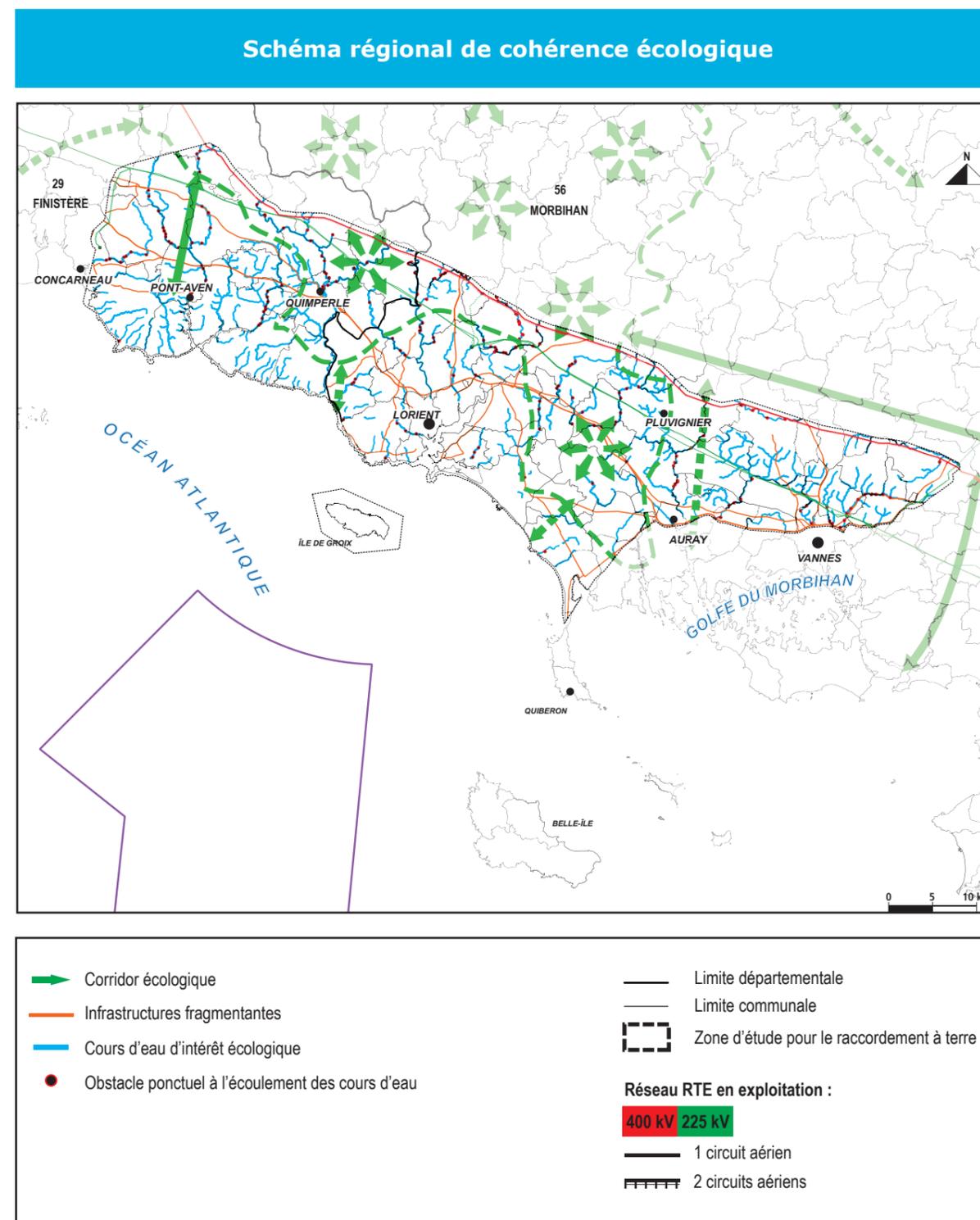


Figure 109 : Carte du Schéma régional de cohérence écologique

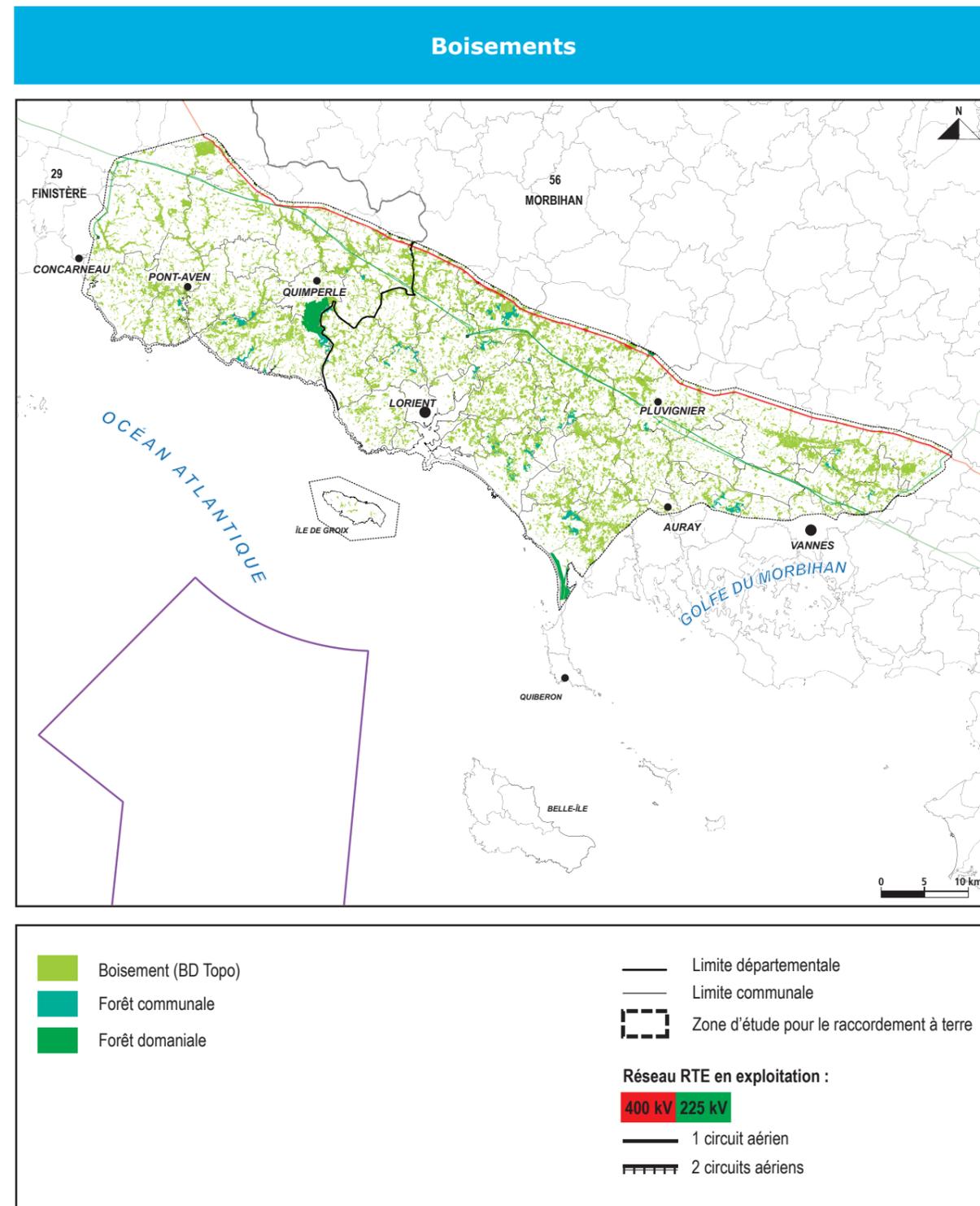


Figure 110 : Carte des boisements

Synthèse des enjeux relatifs à la biodiversité	
<b>Synthèse</b>	<p>De nombreux espaces naturels protégés de la zone d'étude concernent le trait côtier. C'est aux abords de la côte que se concentrent des milieux d'intérêt écologique majeur fondés sur leur valeur patrimoniale et leur utilité en termes de fonctionnalités écologiques (herbiers marins, bancs de maërl...). Ils constituent également l'habitat d'une faune spécifique (notamment d'oiseaux). Ces écosystèmes sont protégés au titre de Natura 2000 (directives habitats et oiseaux), du Conservatoire du Littoral, réserves naturelles, etc. Les secteurs les plus emblématiques et qui présentent les plus grands enjeux pour le projet se localisent entre Concarneau et l'embouchure de l'Aven (dunes et côtes du Trévignon) et entre Lorient et la presqu'île de Quiberon (massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées). Les abords des îles de Groix, de Belle-Ile abritent également des milieux très riches également protégés (Natura 2000). Enfin, l'ensemble du Golfe du Morbihan constitue un système fonctionnel très particulier abritant des habitats marins et littoraux d'intérêt communautaire. Le Golfe du Morbihan est aussi un site d'importance internationale pour l'accueil des oiseaux d'eau, notamment en hiver où il est l'un des plus importants en France et en Europe en termes de quantité et de diversité d'espèces. Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan s'emploie à protéger l'ensemble de ces milieux. Du fait de son contexte géographique et de ses spécificités hydrodynamiques, il constitue un ensemble à enjeu très fort.</p> <p>La zone d'étude du raccordement à terre est séquencée par 8 fleuves côtiers d'orientation nord-sud alimentés par un réseau très ramifié de courts affluents. Ces cours d'eau abritent une faune et une flore riche et diversifiée et parfois rare (saumon, loutre, vison). Afin de préserver ces milieux, des protections réglementaires ont été mises en place et se superposent : inventaires ZNIEFF de types 1 et 2, Sites Natura 2000 directives habitats et Oiseaux, Arrêtés préfectoraux de protection de Biotope, réserves naturelles, etc. L'ensemble de ces cours d'eau forme la trame bleue du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Ils constituent des corridors écologiques d'importance.</p> <p>Les secteurs les plus intéressants à forts enjeux se situent à l'interface des milieux terrestres et maritimes, notamment au niveau du Scorff et du Blavet, mais surtout de l'Étel.</p> <p>Les zones humides, milieux de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel de grand intérêt, en raison de leur richesse biologique et des fonctions qu'elles assurent (stockage-restitution et épuration des eaux). Ces zones humides sont réparties uniformément sur la totalité de la zone d'étude. De ce fait, elles ne seront pas déterminantes pour le choix d'un principe de raccordement mais seront à prendre en compte lors de la définition plus précise des fuseaux pour la liaison souterraine et emplacements pour le poste.</p>
<b>Niveau d'enjeu</b>	Sensibilité forte
<b>Sensibilité vis-à-vis du projet</b>	<b>Les secteurs les plus sensibles, présentant les enjeux les plus forts, seront évités préalablement des zones de recherche d'un tracé pour les liaisons souterraines et d'un emplacement pour le poste.</b>

Légende :

Enjeux/sensibilités Négligeables à faibles	Enjeux/sensibilités Modéré(e)s	Enjeux/sensibilités Fort(e)s
---	-----------------------------------	---------------------------------